

Sujet : Demande de RAPO contre la décision n° F-084-26-C-0006 - Projet de création d'un poste électrique 400 000/ 225 000/ 63 000 volts de CENTRE-ALLIER et ses raccordements aériens et souterrain au réseau public de transport d'électricité (03)

De : > david.valette (par Internet) <david.valette@rte-france.com>

Date : 07/08/2026 à 11:21

Pour : "ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr" <ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr>

Copie à : SAGE Jean-laurent <jean-laurent.sage@rte-france.com>

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint notre demande de recours administratif préalable obligatoire (RAPO) à l'encontre de la décision n° F-084-26-C-0006 du 18 juin 2026 de l'Autorité environnementale (IGEDD), portant soumission à évaluation environnementale, après examen au cas par cas, du projet de création du poste de transformation 400 000/225 000/63 000 volts « Centre-Allier » et de ses raccordements au réseau public de transport d'électricité existant dans le département de l'Allier (03).

Ce recours sera également adressé par courrier recommandé avec demande d'avis de réception.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,



David VALETTE
Responsable de Projet / Pilote concertation

RTE - Pôle Gestion de l'Infrastructure - Direction Développement Ingénierie - Centre Développement Ingénierie Lyon - Service Concertation Environnement Tiers

david.valette@rte-france.com

Fixe. +33427862738 **Port.** +33615747468

RTE

1 rue crepet
69007 Lyon 7

NOUS SUIVRE

[rte-france.com](https://www.rte-france.com)



Libre (C1)	Interne RTE (C2)	Restreint RTE (C3)	Confidentiel RTE (C4)
[X]	☐	☐	☐

Mon mail lorsqu'il est envoyé en dehors des plages habituelles de travail, n'attend pas de réponse immédiate.

De : IGEDD/AE (Autorité Environnementale) emis par CHELLAT Linda (Assistante) - IGEDD/AE <ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé : mardi 23 juin 2026 16:27

À : VALETTE David <david.valette@rte-france.com>; SAGE Jean-laurent <jean-laurent.sage@rte-france.com>

Objet : Décision de l'Autorité environnementale : Création d'un poste électrique 400 000/ 225 000/ 63 000 volts de CENTRE-ALLIER et ses raccordements aériens et souterrain au réseau public de transport d'électricité (03)

Certaines personnes qui ont reçu cet e-mail ne reçoivent pas souvent de e-mail de la part de ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr. [Pourquoi c'est important](#)

EXPÉDITEUR EXTERNE: Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe la décision concernant le dossier de demande d'examen au cas par cas visé en objet. Cette décision sera également mise en ligne prochainement sur le site de l'Autorité environnementale et pourra être consultée à cette adresse : <https://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/autorite-environnementale-2026-decisions-de-cas-a4349.html>

Bien cordialement

--

Linda CHELLAT

Assistante

Autorité Environnementale | Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable

Tour Séquoia 1 place Carpeaux 92055 LA DÉFENSE CEDEX

Bureau : T. Séquoia 30.13

Tel : +33 140818865 - Mobile : +33 667086737

www.ecologie.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

"Ce message est destiné exclusivement aux personnes ou entités auxquelles il est adressé et peut contenir des informations privilégiées ou confidentielles. Si vous avez reçu ce document par erreur, merci de nous l'indiquer par retour, de ne pas le transmettre et de procéder à sa destruction.

This message is solely intended for the use of the individual or entity to which it is addressed and may contain information that is privileged or confidential. If you have received this communication by error, please notify us immediately by electronic mail, do not disclose it and delete the original message."

— Pièces jointes : —

RAPO_RTE_CENTRE ALLIER.pdf

360 Ko